REÇU A LA PRÉFECTURE 1 1 DEC. 2006 Conseil Général **Haut-Rhin**

Rapport du Président

Commission Permanente du 0 8 DEC. 2006

Nº 6c/140-06

Service instructeur Service Environnement et Agriculture

Service consulté

CO51 VOLET COMMUNICATION DE L'OPERATION « VIVENT LES VERGERS » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS DANS LE CADRE DE SON GERPLAN

Résumé: La Communauté de Communes de Cernay et Environs s'est dotée d'un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) afin de mieux gérer l'aménagement et le développement de son territoire. Parmi les actions retenues, elle a prévu de préserver et de valoriser la qualité paysagère et écologique de sa zone de piémont et notamment les vergers qui la composent. Dans cet objectif, elle se lance dans une opération « Vivent les vergers » et souhaite mettre en place un volet communication. Il vous est proposé d'accorder une aide maximale de 1.000 € pour le financement de cette communication.

En septembre 2005, la communauté de communes de Cernay et Environs s'est dotée d'un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN). Un des axes retenus dans le programme d'actions est la préservation et la valorisation de la qualité paysagère et écologique du piémont, qui impliquent le maintien et la réhabilitation des vergers. C'est pourquoi la communauté de communes de Cernay et Environs s'est engagée dans une opération « Vivent les vergers ».

La première action qu'elle propose est de communiquer à destination des propriétaires et des utilisateurs de vergers afin de les sensibiliser à l'intérêt de la préservation des vergers traditionnels.

Elle propose ainsi de faire réaliser des supports d'informations et d'animations sur le thème du verger, comme des panneaux et des flyers.

Le coût prévisionnel de ces supports se monte à 2.000 € HT. Le taux d'intervention du Département étant de 50 % pour les actions de communication, la subvention départementale s'élève à 1.000 € maximum.

En conclusion, je vous propose de donner un avis favorable à cette demande. Le montant maximum de l'aide départementale s'élève à 1.000 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 1 DEC. 2006

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 08 DÉCEMBRE 2006

Actions GERPLAN (F) PROGRAMME 2006

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération		Montant forfaitaire
GPL03564	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS Volet communication opération "Vivent les vergers" - GERPLAN CC Cernay env	rirons	1 000,00
	T	otal	1 000,00

REÇU A LA PRÉFECTURE 1 1 DEC. 2006